

Brebis barégeoises. Dessin de Claire Brenot.

repères dans le paysage agricole français

Politique agricole et pastorale en zone de montagne

Gérard Bozzolo

École nationale supérieure agronomique de Toulouse (ENSAT), avenue de l'Agrobiopole
BP 32607, 31326 Castanet-Tolosan cedex
bozzolo@ensat.fr

La multifonctionnalité dans les espaces montagnards constitue un thème de débat récurrent depuis les années 1970. Elle est souvent avancée comme un antidote à la déprise agricole. Pourtant, avec la raréfaction du nombre d'exploitations et des emplois agricoles, les formes de conduite d'élevage en montagne sont remises en question d'autant que la société prend conscience qu'une meilleure prise en compte de la biodiversité est nécessaire. La pérennité des activités d'élevage ne semble plus pouvoir s'appuyer exclusivement sur les fonctions de production, mais doit intégrer la dimension d'entretien du paysage, à condition que celle-ci soit rémunérée à son juste coût.

Approches agricoles territoriales en montagne

Pour ne traiter que du cas du massif Pyrénéen, que je connais mieux, je resterai sur le plan de grandes entités, même si cette montagne présente, en elle-même, une grande complexité, réfractaire à toute généralisation. L'approche mériterait d'être plus circonscrite en tenant compte attentivement des situations locales particulières, très souvent ancrées par le fait anthropique.

La dimension de l'ensemble du massif est de 49 716 km², 31 540 km² pour le versant espagnol, 18 176 km² pour la partie française.

En France, six départements sont concernés avec des implications variées : le massif Pyrénéen recouvre approximativement 20% de la superficie de la Haute-Garonne, plus de 40% de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques, 70% et plus de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales.

Cependant, chacun peut faire le constat global d'un désinvestissement agricole croissant de l'ouest à l'est de la chaîne et, conjointement, des terres valléennes aux estives.

Les mesures publiques, par leurs effets incitatifs, ne sont pas complètement étrangères à cette déprise territoriale ou recentrage, touchant plus fortement les milieux qui correspondent aux étages montagnards et alpins du massif, terres traditionnelles d'accueil des troupeaux durant l'été.

L'agriculture, une activité secondaire ?

D'une part, les massifs montagneux constituent une ressource et un pôle d'intérêt qui dépassent très largement la sphère et les enjeux du monde agricole. Aujourd'hui, le poids de l'industrie touristique représente souvent plus de 75% de la recette brute réalisée sur ces espaces. L'activité agricole est devenue très nettement secondaire, les exploitants agricoles n'occupant plus que 7% des emplois du massif. En outre, 48% d'entre eux développent une pluriactivité.

Dans le cadre de la Convention interrégionale de massif pilotée par le Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, le budget consacré au contrat 2007-2013 par les collectivités (État, région, en moindre mesure départements) peut paraître stable : environ 84 millions d'euros (soit à peine 5% de plus que la dotation accordée à la première convention 2000-2006) auquel peuvent s'ajouter les aides communautaires du FEDER pour environ 19 millions. L'engagement économique en direction du tourisme reste important, à hauteur de 33,4 millions d'euros auxquels il faut ajouter 8,7 millions d'euros du FEDER et la participation des conseils généraux. Pourtant, pour être pérenne, cette activité, initiée par le thermalisme puis par le tourisme blanc, nécessite un rééquilibrage vers un tourisme vert afin de couvrir une activité annuelle plus constante. En effet, les aléas climatiques et la tendance régulière au réchauffement fragilisent les stations de sports d'hiver pyrénéennes. Celles-ci présentent trop souvent, en fin de saison, des bilans de clôture en déficit chronique, malgré l'investissement en équipements pour produire de la neige artificielle. Cette évolution permettrait de mettre à profit la qualité paysagère du massif, les multi activités de loisirs (sports, options culturelles, promotion des produits régionaux de qualité). Les ressources issues du parc locatif spécialisé et la vogue des gîtes ruraux constituent une manne bienvenue pour la population locale sédentaire.

L'agriculture construit le paysage

D'autre part, l'acte agricole reste un ordonnateur de première dimension dans la construction des paysages, leur entretien, leur évolution, au travers de ses pratiques et notamment par l'intermédiaire des animaux qu'il élève. Cette ressource peut être considérée comme un pré-requis indispensable de la qualité environnementale reconnue du massif, faisant son attractivité touristique. Le travail paysan est donc à considérer avec attention. Les investissements dirigés vers la filière agropastorale projetés par cette convention représentent 27% du budget global (environ 22 millions d'euros) + 4,5 millions d'euros du FEDER.

Or, sous l'influence d'un syndicalisme obnubilé par la professionnalisation et l'efficacité productive, autiste quant à la dimension d'entretien, qu'il rejette avec des termes comme ceux de « cantonniers ou de jardiniers de la montagne », le monde des éleveurs se radicalise et se professionnalise en s'enfermant dans l'acte productif.

Les formes de travail d'antan et les pratiques territoriales de la génération précédente sont reniées. C'est un problème de formation : la technicité triomphante vulgarisée dans les années 1970, en particulier en élevage ovin, perdure; c'est aussi un décalage par rapport aux attentes sociétales. L'activité d'éco-entretien, en effet, possède sa part de noblesse et surtout conforte une industrie du tourisme blanc et vert alternative.

Le tourisme permet de dynamiser beaucoup de secteurs en déclin et peut offrir des retombées aussi intéressantes, économiquement, que le pur acte de production agricole. De statut de sous-produit, avec une pédagogie un peu suivie, cette activité pourrait devenir un créneau porteur à part entière et/ou complémentaire d'une production qualifiante.

La condition *sine qua non* reste que l'éleveur soit rémunéré pour sa prestation de construction et d'entretien du paysage, à côté de la recette dégagée par la production agricole.

Par ailleurs, la persévérance des éleveurs à exploiter les races locales, qui sont une fierté patrimoniale, mais restent sous-productives, peut les faire émarger au volet de cette Convention de massif consacrée à la valorisation de la biodiversité pyrénéenne. Les races domestiques à faibles effectifs font aussi partie de cette richesse.

Il suffit de circuler en montagne pour observer une déprise agricole dans les zones difficiles au profit d'une concentration ou plutôt d'une sédentarisation des élevages dans les fonds de vallée et leurs abords immédiats, là où la notion de SAU possède une signification. Est-ce un effet pervers des aides apportées à l'agriculture en général et au secteur montagnard en particulier ? C'est en tout cas l'accélération d'une tendance initiée bien antérieurement avec le dépeuplement rural, et c'est ce qui amène à devoir considérer les dispositifs de soutien public aux activités agricoles et pastorales.

Les dispositifs de soutien public

Malgré le discours productiviste de la profession on peut considérer, en matière de productions animales, surtout pour la spéculation viande, que cette activité est déjà devenue un sous-produit par rapport à la captation des primes circulantes.

Droits à paiement unique (DPU) et primes structurelles du type indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), représentent, à elles seules, en zone de montagne, plus de 95% de

l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exploitations agricoles. En 2006, l'ensemble des aides perçues par les élevages ovins situés en zone de montagne et de haute montagne représentait jusqu'à 45% et 60% du produit brut dont 51% et 61%, respectivement, relèvent du second pilier. C'est dire que l'intégralité du revenu des moutonniers dépend de cette ressource alors même que celui-ci ne dépasse pas l'équivalent d'un SMIC.

La réforme récente des aides directes sous la forme de DPU désormais rapportées à la SAU pour la part découplée de la production n'a fait que renforcer l'effet incitatif déjà engagé par la réforme antérieure de l'attribution des ICHN, depuis 2001, sur une base foncière jusqu'à hauteur d'un maximum de 50 hectares de SAU. Même si ces primes sont légèrement modulées selon un chargement animal dont les limites ne sont pas très contraignantes, et que quelques miettes sont accordées au bétail transhumant (+ 10% pour les élevages locaux, + 20% pour le bétail non sédentaire originaire du piémont), l'effet de levier n'est pas suffisant. Le résultat est que les éleveurs préfèrent sédentariser leurs troupeaux et délaissent les estives.

À leurs yeux, l'objectif majeur est l'acquisition du foncier « SAUable », jusqu'à saturation des 50 hectares primés.

Les aides communautaires directes (1^{er} pilier), avaient été instaurées pour stimuler la production, la protéger au regard de cours internationaux parfois dérisoires et réguler le marché en réduisant les effets de saisonnalité des cours. Puisqu'elles sont maintenant confondues en DPU ou amenées à le devenir, puisque les DPU sont, eux aussi, affectés à l'hectare de SAU en fonction de références historiques (moyenne entre 2000 et 2002), ce qui est une forme de droit acquis, l'intérêt d'un exploitant est d'engranger un maximum de primes. À montant de primes constant, c'est aussi, probablement, de diminuer ses charges opérationnelles pour accroître son revenu. Cela peut se faire par une diminution des effectifs d'animaux et donc des charges alimentaires.

En conséquence, à la moindre contrariété (ours, accident climatique, mauvaise entente), les troupeaux sont redescendus et ne remontent plus en estive. Plus qu'ailleurs, en région de montagne, les aides directes du FEADER doivent rester partiellement couplées en élevage ovin sous peine de voir fondre les effectifs transhumants.

Nous sommes donc dans une situation inverse de celle qui a longtemps prévalu. Autrefois, l'exiguïté des surfaces vivrières productives pour un fort peuplement agricole ne permettait

pas d'entretenir le sureffectif des troupeaux. La transhumance et l'usage des zones intermédiaires à l'intersaison représentaient une nécessité vitale. Ces espaces âprement convoités prenaient valeur de richesse et donc étaient soignés en tant que tels. Aujourd'hui, à peine plus de 35% des exploitations agricoles du massif pratiquent encore la transhumance.

Les zones intermédiaires surtout, mais aussi les estives, sont maltraitées sur une bonne partie du massif et, dans bien des cas, sont abandonnées ou sous-utilisées.

Or, ces mêmes zones constituent des espaces d'intérêt et le support d'une dynamique économique vitale pour ouvrir sur le tourisme et les activités de loisirs d'hiver et d'été : restauration, gîtes, sports d'hiver, artisanat, etc.

Afin de réorienter plus favorablement la destinée de ces pelouses d'altitude, une meilleure orientation de ces aides pourrait être envisagée.

Concernant les ICHN, sur la base actuelle d'un versement à l'hectare de SAU, il n'y pas lieu de distinguer zones de piémont, de montagne et de haute montagne. Les contraintes ne sont plus guère différentes dès lors que les troupeaux restent sédentaires. Ceci reviendrait à ne proposer que 50% du montant actuel de la prime en zone de montagne.

En revanche, la différence pourrait être reportée sur une « ICHN transhumance », aussi bien pour les troupeaux de proximité que pour les troupeaux forains, mais cette fois-ci attribuée à la « bête pâturante », comme autrefois pour les 50 premières UGB. Cependant, à la différence de cette prescription qui restreignait l'octroi aux seules femelles productives, il n'y aurait pas lieu de distinguer les différentes catégories animales car le travail de tonte prime. D'ailleurs, cette ancienne directive a contribué aussi, à sa façon, à faire disparaître les produits fins spécifiques de la montagne, produits âgés à la viande mûre réalisée à l'herbe, comme dans le cas, devenu rare, du mouton de Barèges-Gavarnie. En effet, mâles et castrats ne bénéficiaient pas de cette aide et devenaient encombrants à l'hivernage.

La spécificité qualitative des produits viande de montagne en a fortement pâti car l'élevage s'est réorienté vers une production non originale et non compétitive d'animaux jeunes, engraisés (difficilement) ou maigres du type broutards.

Cet encouragement individuel à l'éco-conditionnalité montagnarde doit s'appuyer sur d'autres conditions structurantes d'accompagnement de l'élevage avec une base collective

comprenant la maîtrise du foncier et la reconquête agricole et pastorale.

Maîtrise du foncier et reconquêtes agricole et pastorale

En simplifiant, les trois niveaux globaux que sont les estives, intégrant les étages alpins et en partie subalpins, les zones intermédiaires (essentiellement l'étage montagnard) et le niveau valléen et collinaire adjacent, méritent d'être traités de façon différenciée tant sont particuliers leurs situations écologiques (surtout du point de vue climatologique et de la couverture végétale), leur niveau d'anthropisation actuel et leur statut juridique (foncier privatif, collectif, domanial).

Les estives et zones intermédiaires sont aujourd'hui les plus fragilisées en raison des pratiques d'exploitation ou d'abandon. Pourtant, ce sont celles qui présentent le plus fort potentiel en termes d'attractivité et/ou de retombées touristiques.

Les estives

Ces espaces constitués de pelouses naturelles et de défriches conquises anciennement sur l'étage forestier sont particuliers en raison de l'écologie altitudinale et de leur plus lente évolution. L'inertie paysagère peut être de l'ordre d'une trentaine d'années.

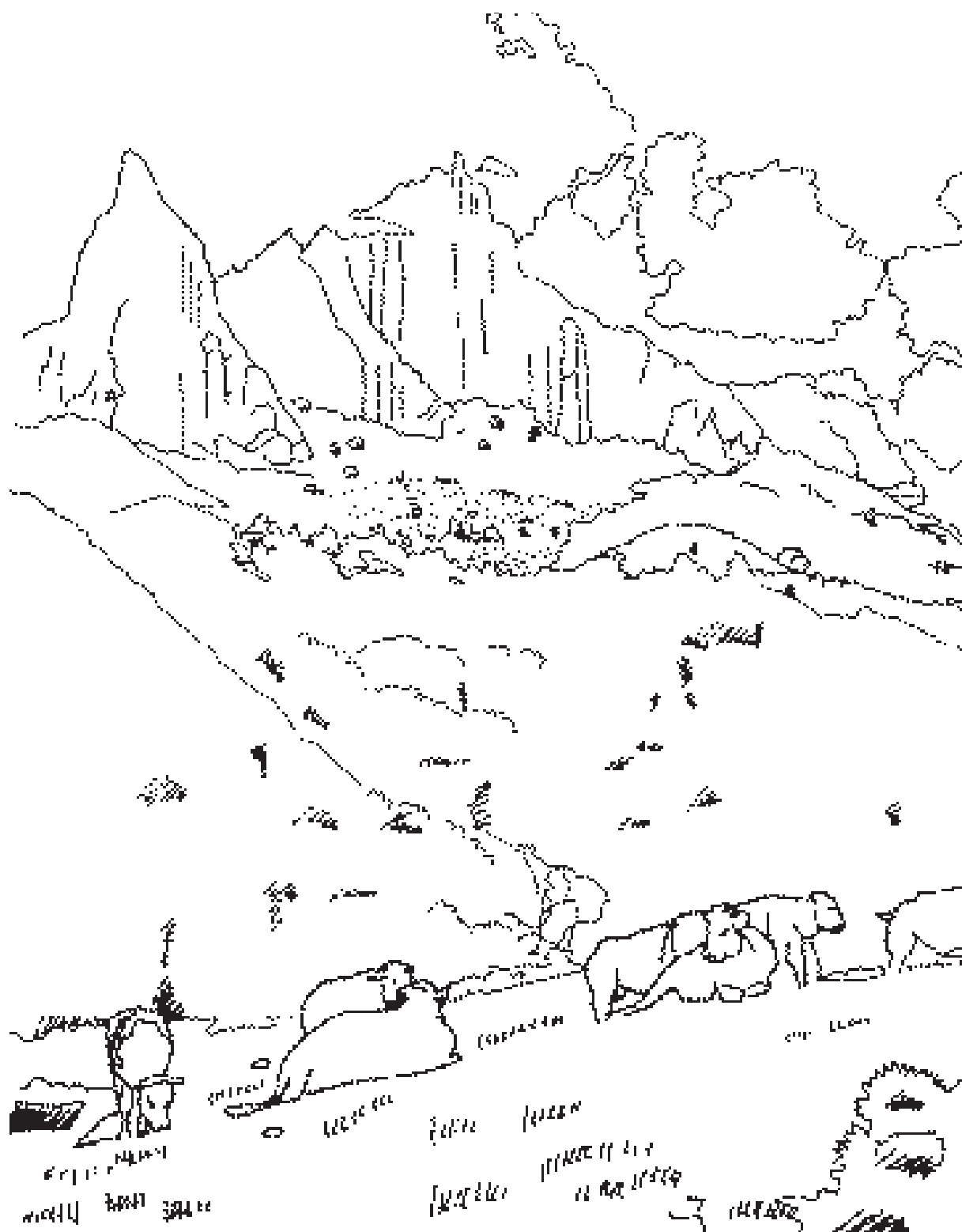
Sur l'ensemble du massif leur couverture atteint 550 000 hectares environ. Cette emprise est particulièrement importante puisqu'elle représente près de 25% du domaine pastoral national, après le massif Alpin (53%), les autres massifs se partageant le quart restant. En 1972, le domaine pastoral représentait 47% de l'ensemble du territoire du massif Pyrénéen, aujourd'hui il se situe à hauteur de 27% en raison de l'extension du classement « zone de montagne » dont ont profité certains coteaux de piémont et, également, de l'intégration de quelques cantons de piémont (décret-loi de 1985) dans le périmètre du massif.

Les estives présentent encore une ouverture visible et appréciée. Elles sont cependant très mal traitées à cause des mauvaises habitudes d'élevage prises, en particulier, dans les années 1970 avec la déshumanisation des massifs. Les animaux laissés en libre parcours, épisodiquement surveillés (1 fois par semaine ou moins), vivent en régime alimentaire de libre cueillette, avec une sélectivité très éclectique. Les différents quartiers d'estives sont mal exploités car les animaux ne sont ni guidés, ni contraints. Certaines zones sont surpâturées, notamment par les ovins dont la

tendance est à revenir sur les jeunes repousses et les meilleures plantes fourragères. D'autres sont sous-pâturées en raison de la diminution de la valeur alimentaire au gré du vieillissement et du renforcement des organes de structure mais aussi de la présence de certains végétaux peu appréciés en conditions ordinaires, ce qui génère de véritables zones de refus. Le potentiel fourrager de ces pelouses d'altitude est ainsi altéré. Une bonne partie de la sole se lignifie, notamment sur les terres acides où les éricacées sont rapidement envahissantes. La prolifération des rhododendrons ou des genêts, selon la nature pédologique des sols, accentue rapidement la fermeture de ces « landines » et rend de plus en plus difficile la pénétration des animaux.

Progressivement, par étouffement, les graminées et autres fourragères disparaissent. Au stade initial de colonisation, lorsque cette végétation est encore très clairsemée, les troupeaux non gardés peuvent en tirer avantage en y trouvant un abri efficace lors des intempéries. Ils peuvent même profiter modestement d'un support de broût reconnu pour ses vertus anthelminthiques et également susceptible de conférer des caractéristiques organoleptiques particulières à la viande. Non contrôlés, ces pans d'estive envahis sont alors délaissés par le bétail. Les écobuages pratiqués par intermittence ne font qu'amplifier le phénomène en sélectionnant les plantes résistantes au feu. Si la main de l'homme et la dent des animaux ne relaient pas cette action de reverdissement éphémère, les ligneux étouffants repartent de plus belle.

Conséquence désastreuse, dans certaines situations, plus de 50% de la surface est perdue définitivement. Le potentiel fourrager de ces nouvelles landes devient alors très éphémère et reste peu apprécié. La libre circulation des animaux et leurs conditions de vie en plein air intégral durant l'estivage, le calendrier des mises en pâture réduisent le potentiel fourrager d'altitude. Les « bas » d'estive à démarrage végétatif précoce sont souvent délaissés car trop éloignés des exploitations valléennes qui exploitent encore les zones intermédiaires autour des granges foraines et trop précoces pour les troupeaux transhumants extérieurs aux massifs montagnards. Ils ont donc tendance à se lignifier et à se fermer. Les crêtes ou sommets bombés d'altitude, aux sols fragiles car peu épais, recherchés par les ovins durant la phase nocturne, sont donc surmarchés et érodés. L'accumulation des déjections et leur lente dégradation provoquent, de surcroît, une modification de la flore avec le développement des espèces nitrophiles de stations de « reposoirs ».



Pyrénées-Atlantiques. Estives partagées avec les bovins, dont la proportion est en constante progression. Dessin de Claire Brenot.

Le facteur limitant est l'absence de personnel pour conduire les animaux : les propriétaires de bétail ne peuvent assumer seuls cette main-d'œuvre. Durant la saison estivale il faut remettre des bergers et des bouviers sur les estives. Certes, il ne s'agit pas de revenir aux cadets de famille consacrés au troupeau toute leur vie durant et parcourant la montagne, hotte sur le dos, pour collecter les déjections animales afin de fertiliser les terres utiles, et frappés de l'interdiction de fonder un foyer. Il s'agit bien de bergers professionnels instruits, compétents et qui soient aussi des animateurs accueillants pour les touristes randonneurs, un modèle déjà opérant, notamment dans les zones d'activité fromagère de l'ouest du massif.

Bien sûr, ce niveau de professionnalisation présente un coût que ne peuvent prendre en charge les éleveurs. Comme la gestion de ces espaces est majoritairement collective (spécificité pyrénéenne où 80% des estives sont gérées par des groupements pastoraux, associations d'éleveurs, associations foncières pastorales, ONF), c'est par ce canal que doivent passer les aides en proposant ainsi une offre attractive.

Celle-ci garantirait des ressources fourragères et serait sécurisante quant à la protection des animaux d'élevage, pour restaurer la confiance et attirer de nouveau la montée des troupeaux.

Les équipements relèvent de cette même dynamique collective. Les conditions d'hébergement de ces « gardiens du temple » doivent présenter un niveau de confort qui soit en phase avec les conditions de vie moderne : salle à dormir, à vivre, toilettes alimentées en eau et électricité à partir de panneaux solaires, etc. Les structures annexes doivent permettre une activité professionnelle de qualité : bâtis pour l'activité laitière, infirmerie pour le soin des animaux, parcs mobiles pour le regroupement nocturne des troupeaux. Les travaux d'aménagement et de réhabilitation conduits dans le Haut-Béarn par l'Institut patrimonial du Haut-Béarn (IPHB) sont exemplaires à ce sujet pour la partie de son action consacrée au pastoralisme.

L'effort d'investissement nécessaire est variable selon les localisations (tabl. 1).

Tableau 1. Estimations des caractéristiques générales du pastoralisme dans le massif Pyrénéen, par département. Estimations 2003 (Barret *et al.*, 2007).

Départements du massif Pyrénéen	Surface d'estive (ha)	Nombre d'exploitations pastorales	Effectif ovin (10 ³)	Effectif bovin (10 ³)	Nombre de pâtres-vachers	Nombre d'unités pastorales	EB ovines/EB totales (bovines + ovines) (10 ³)	Ratio EB totales/gardien***	Ratio unités pastorales/gardien
Pyrénées-Atlantiques	147 500	2 750	339	31	250**	507	51/82	330	2
Hauts-Pyrénées	134 000	1 600	85	26	47	265	13/39	830	5,6
Haute-Garonne	24 000	250	39	4,5	19	50	6/10,5	550	2,6
Ariège	113 000	850	60	14	50	191	9/23	460	3,8
Aude	21 414*	268*	8,3*	7,2*	13	101	1,2/8,4	650	7,7
Pyrénées-Orientales	90 000	400	19	15	40	157	3/18	450	3,9

*Données du recensement général agricole 2000.

**Dans les Pyrénées-Atlantiques, les gardiens sont essentiellement des éleveurs-fromagers, dont 50 « gens sans terre », et très peu de bergers salariés. L'estimation est faite à partir du nombre de bergers-vachers dans le cadre béarnais de l'IPHB (180) et des fromagers et « bergers sans terre » des entités basques Garazi-Baigorri, Cize et Soule (environ 70).

*** Ce ratio très approximatif n'intègre pas les autres catégories d'animaux, chevaux et caprins.
EB : équivalent bovin estimé selon les mêmes règles que les UGB mais non rapportées à l'année.

Tableau 2. Évolution des effectifs des différentes espèces d'herbivores exploitées en transhumance sur le massif Pyrénéen et du nombre d'exploitations pastorales.

Espèces animales	Enquêtes pastorales			Estimation 2004	Évolutions (pourcentage d'augmentation par rapport à l'enquête de 1972)		
	1972	1983	1999		1983	1999	2004
Bovins	56 701	64 593	102 369	157 000	14	80	177
Ovins	444 746	549 784	573 188	621 000	23	29	40
Equins	6 256		14 253	12 000		128	92
Caprins	1 898		6 804	14 000		258	637
Exploitations pastorales		7400*	6 018	5 300			

*Estimation de Binet et Escafre, 2008.

Même si les statistiques sont assez fluctuantes en fonction des sources et des années de référence des audits, notamment au niveau des surfaces d'estive, selon qu'une partie des zones intermédiaires est incorporée ou non, ou que les catégories de bétail intègrent les classes d'âge, il reste que les données départementales inscrites dans ce tableau sont nettement sous-estimées, d'autant que chèvres et chevaux ne sont pas intégrés. Ces chiffres ne peuvent donc être exploités qu'avec prudence. Il ressort que l'ouest de la chaîne (Pyrénées-Atlantiques) est plutôt moutonnier. Il concentre en particulier les deux tiers des effectifs de brebis du massif sous la forme de races laitières. La Haute-Garonne reste relativement équilibrée entre bovins et ovins, Hautes-Pyrénées et Ariège concentrent deux fois plus de d'équivalent bovin (EB) en bovins¹, Aude et Pyrénées-Orientales sont nettement plus axés sur l'activité bovine. La présence du gardiennage reste la plus faible dans les Hautes-Pyrénées et l'Aude, dans les autres localisations le ratio est d'environ 1 gardien pour 300 à 500 EB bovines et ovines. Cependant, c'est surtout l'activité ovine qui nécessite le plus de bénéficiaire de cet encadrement ; en outre, ce ratio moyen reste aveugle pour traduire la réalité des troupeaux non gardés. Au total en 2004, parmi les 420 gardiens permanents, 155 postes de bergers-vachers étaient salariés dont 98 ont bénéficié d'une aide apportée par le plan de soutien Ours.

En outre, bon nombre de bergers ont à charge plusieurs troupeaux et s'organisent en rotations de sorte que le gardiennage n'est que

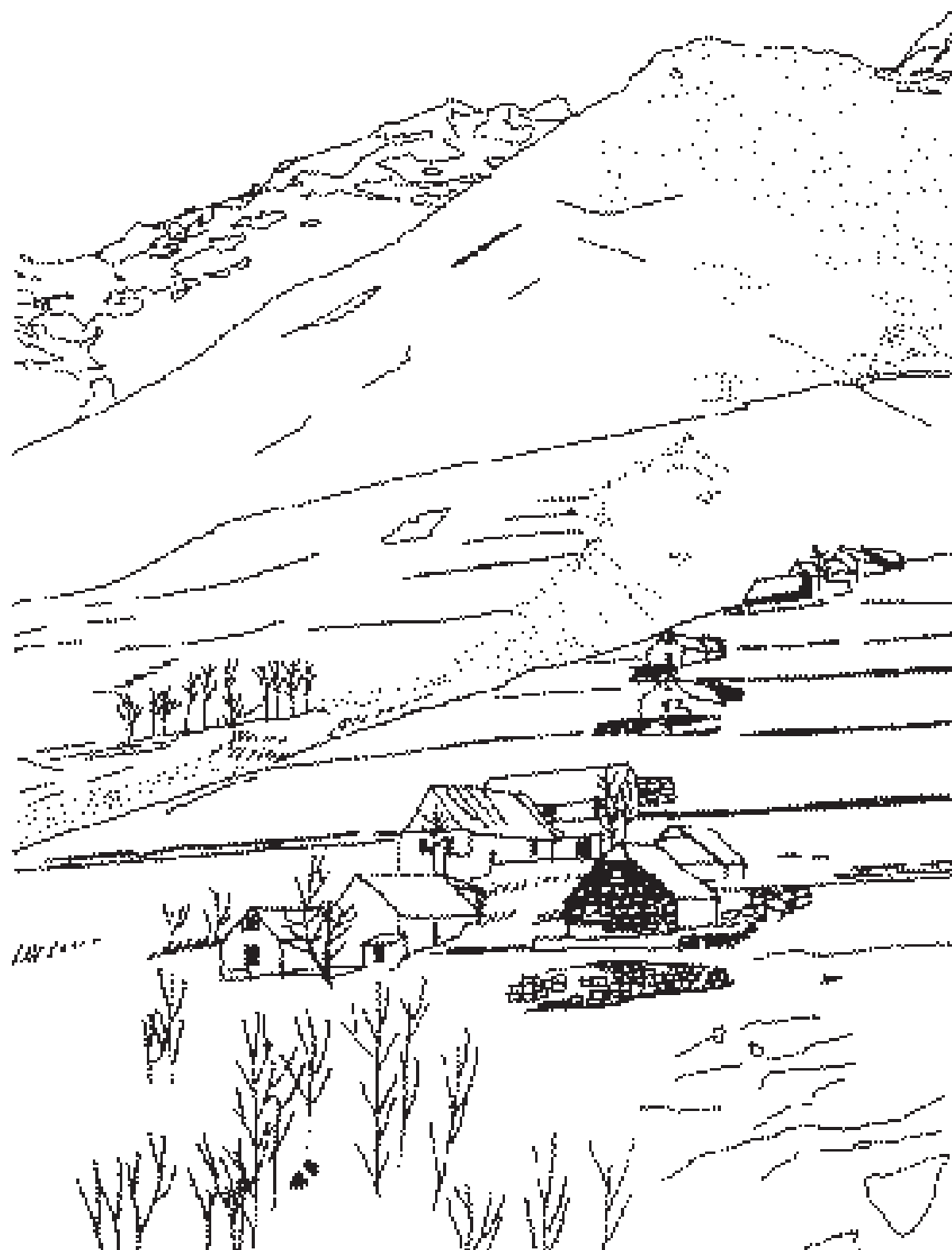
ponctuel, les animaux restant assez peu guidés dans leur circuit de pâturage.

En termes d'évolution des effectifs entre les différentes enquêtes pastorales de 1972, 1983 et 1999, jusqu'en 2004 (tabl. 2), la spéculation bovine apparaît prépondérante. Les caprins connaissent aussi un développement remarquable, cependant les effectifs restent modestes. La tendance générale ovine est à la stabilisation, celle des équins en régression après avoir connu un fort développement dans les années 1990.

Les évolutions enregistrées dans les différents départements sont assez différentes. C'est dans les Pyrénées-Atlantiques que les effectifs de bovins et d'ovins connaissent le plus fort développement. Dans les Hautes-Pyrénées, l'accroissement des bovins allaitants est aussi marqué, mais les ovins stagnent ou régressent légèrement, comme en Ariège. La Haute-Garonne gagne des effectifs sur les deux espèces. Aude et Pyrénées-Orientales renforcent leur spécialisation bovine au détriment des ovins, notamment en Pyrénées-Orientales.

S'il n'est pas nécessaire de saigner la montagne de grandes pistes d'accès jusqu'à la porte de ces chalets, des parcs de stationnement à la base inférieure des estives doivent permettre d'endiguer les cohortes mécaniques. La réalisation de parcs temporaires pour regrouper le bétail et faciliter son chargement lors des mouvements de montée et de descente d'estives reste d'actualité. Cette dynamique de zones pastorales s'est déjà largement mise en place et mérite d'être poursuivie mais présente des points faibles. Le premier est le manque de personnels attirés et rémunérés

1. EB : équivalent bovin estimé selon les mêmes règles que les UGB mais non rapportées à l'année.



En début d'automne, le troupeau est redescendu sur l'étage intermédiaire des granges foraines pour profiter des regains. Au-dessus, les estives avec chutes de neige précoces.
Dessin de Claire Brenot.

pour éviter l'errance du bétail en estive, le protéger contre les prédateurs, le soigner, endiguer par essartage quelques reconquêtes ligneuses trop agressives. C'est sans doute le facteur le plus limitant. L'attribution de fonds d'équipement sans inscrire de réserves de fonctionnement constitue un autre handicap que traduit le spectacle affligeant de biens d'équipement en voie de délabrement par manque d'entretien.

Le maillage rationnel du massif constitue donc un préalable nécessaire. Celui-ci peut prendre la forme d'unités pastorales centrées autour d'un berger et de son chalet pour des tailles de troupeaux de l'ordre de 300 EB (environ 2000 brebis) pour le bétail allaitant consacré à la production de viande ou de 75 EB dans les systèmes fromagers avec des animaux en fin de lactation. Soit, en se référant aux effectifs estimés en 2004 (environ 621 000 ovins, 157 000 bovins, 12 000 équins, 14 000 caprins) l'équivalent de 900 unités d'estives avec leur berger et leur chalet aménagé, contre un inventaire de 1290 unités pastorales aujourd'hui, dont seulement 24% disposent d'un gardiennage. Une telle contrainte ne permet de prendre en compte que les estives de plus de 500 hectares environ, excepté pour les troupes laitières, sauf à intégrer les petites unités dans des circuits itinérants avec des structures légères mobiles du type yourtes pour l'hébergement du berger.

Une évaluation pertinente de la valeur pastorale de ces estives devrait régulièrement rendre compte de l'efficience des aides en mesurant l'évolution des secteurs par des comparaisons cartographiques en imagerie satellitaire sur des pas de 5 ans par exemple. Les diagnostics qualitatifs sont à conduire par des équipes mixtes d'experts issus des chambres d'agriculture, d'éleveurs représentants des collectifs d'usagers, d'intervenants mandatés par les propriétaires (communes, groupements pastoraux, ONF) et certainement des spécialistes de l'Institut de l'élevage. L'objectif reste de mettre en cohérence ces évaluations et leur traduction cartographique, de façon à disposer d'un outil spécifique et facilement mobilisable.

La question de la différenciation du niveau des aides individuelles en fonction de contraintes régionales ou locales particulières ne semble pas opportune. Cette flexibilité serait vite ingérable, subjective, soumise à forte pression et finalement vécue comme une injustice. Par contre, la location du droit à l'estive pourrait librement être régulée comme un marché ordinaire, en fonction de l'offre et de la demande et en lien avec le nombre d'UGB, les espèces animales concernées, la qualité des estives.

Les aides collectives pour la structuration et l'aménagement des estives peuvent être modulées selon l'importance des travaux à réaliser, du retard à rattraper et également être évaluées selon l'évolution qualitative des estives.

Les zones intermédiaires

Cet étage montagnard est le lieu naturel d'expansion de la forêt. Il se partage entre celle-ci, les friches envahissantes et les espaces prairiaux souvent dégradés, issus des anciens essartages conquérants des siècles passés. Ceux-ci avaient pour but d'assurer la subsistance d'une forte population, alors à son maximum au milieu de XIX^e siècle, autour des anciennes granges foraines.

Le statut juridique de ces espaces intermédiaires, dont les « bas vacants », est majoritairement de type privé, exception faite de quelques parties sous régime domanial ou communal. Le déficit de main-d'œuvre, la mécanisation rendue difficile sur ce secteur pentu, ainsi que les réseaux d'accès étriqués, juste taillés pour la traction et le transport animal ont provoqué leur abandon progressif.

Les granges construites il y a plus de deux siècles sont vétustes et très peu fonctionnelles, mais elles participent au charme de l'architecture rupestre. Quand elles ne sont pas régulièrement entretenues ou reconverties en résidences secondaires de loisirs, beaucoup tombent en ruines.

Ce niveau intermédiaire a longtemps été utilisé, après la disparition des cultures vivrières, comme une zone tampon pour assurer la transition des intersaisons et libérer au plus tôt les prairies de fauche des vallées après un déprimage fugace. C'est encore le cas dans les Pyrénées occidentales fromagères où l'activité agricole reste très présente, avec une bonne occupation du terroir.

La pratique des exportations minérales, par le biais des fèces animaux, a régulièrement appauvri la fertilité de cette zone et accéléré son déclassement, car les temps de maintien du bétail en place s'amenuisent.

Comme souvent, le morcellement de la propriété terrienne s'est accentué au gré des héritages, de l'exode rural, des éloignements géographiques, parfois de la volonté ancrée de vouloir conserver quelques racines au pays. Ces parcelles souvent oubliées ne sont plus entretenues et s'enfrichent rapidement. En effet, ce milieu écologique est particulièrement favorable à la dissémination des ligneux et à la prolifération des essences pionnières de recolonisation, sans

valeur reconnue (coudriers, bouleaux, sorbiers des oiseaux, aulnes, buis), relayés ensuite par frênes, chênes. Cet enrichissement rapide provoque la fermeture du paysage.

Ce sont donc les zones les plus fragilisées ou les plus évolutives en termes de paysage et de vocation agricole.

En raison de leur potentiel mixte – forêt ou complément fourrager pour les élevages valléens de proximité – une nécessaire maîtrise devrait s'imposer, exigeant de la part des propriétaires particuliers un entretien minimum de leurs lopins de terre pour éviter l'embroussaillage et, en cas d'impossibilité, à l'amiable, ou par expropriation, redessinant la propriété de ces zones sur une base plus collective, de type communal, avec deux destinées potentielles :

- une vocation herbagère qui assure la soudure et apporte des compléments fourragers, en contrat de location, à destination des élevages de proximité. Cet axe permettrait de répondre en partie à la difficile disponibilité de terres pour les agrandissements ou l'installation de jeunes éleveurs ;

- une destination forestière, reposant sur les essences nobles à forte valeur commerciale, tout en respectant la demande de qualité paysagère : une sylviculture non pas monoproductive (comme celle de l'enrésinement généralisé) mais engagée sur la diversité des espèces, les forêts composées étant d'ailleurs moins sensibles vis-à-vis des agresseurs climatiques, des parasites endémiques et favorisant la biodiversité générale. Cette forêt pourrait être aménagée pour attirer les promeneurs par des réseaux de sentiers adaptés, pédagogiques par exemple. L'introduction d'espèces fruitières résistantes, châtaigniers, noyers, merisiers, selon les spécificités pédologiques, permettrait aussi de consolider cette biodiversité.

L'espace valléen

Dans les Pyrénées, les vallées de montagne sont en majorité très étroites et disposent de peu de réserves foncières (environ 65 000 hectares pour l'ensemble intra-montagnard du massif soit moins de 12% de ce que représente le domaine pastoral du massif), alors que l'ensemble de la SAU exploitée du massif couvre 412 400 ha en 2000 (extension des zones de piémont, reprises de zones intermédiaires et exploitation individuelle de certaines estives). Par ailleurs, les pastoralistes (35% de l'ensemble des exploitations agricoles), disposent d'environ 50% de la SAU et élèvent 60% des UGB du massif.

La plupart des surfaces utiles sont consacrées aux prairies de fauche, notamment dans les

fonds de vallée où la céréaliculture a déserté pour cause d'improductivité. Ce n'est que sur la partie en confluence avec la zone de Piémont qu'elle réapparaît, fréquemment sous la forme de petites parcelles de maïs. Dans ces espaces privilégiés à la topologie plutôt plate se concentrent à la fois les développements urbains et la domiciliation des exploitations agricoles. Quelques rares sites industriels sont encore en activité, avec peu d'espoir de se maintenir. Peu de sièges sociaux agricoles se sont installés sur ces zones intermédiaires, domaine d'élection des anciennes granges foraines. Certaines sont encore fonctionnelles mais beaucoup ont trouvé un nouvel usage sous forme de résidences secondaires et de gîtes ruraux accompagnant l'essor touristique.

Avec l'arrivée de la mécanisation dans les années 1950 beaucoup de terrasses de petite dimension ou de lopins de terre en pente, cultivés sur les soulans des zones intermédiaires, ont été progressivement abandonnés et les activités se sont concentrées dans les vallées. En même temps, durant les années 1970, avec la vulgarisation de la technicité et de la qualification zootechnique, les mentalités locales se sont transformées en laissant progressivement de côté les approches collectives de la gestion du patrimoine agricole, très contraignantes car soumises au regard de la communauté, au profit du développement de projets individualistes, moins liberticides, d'autant que le nombre d'exploitants diminuait. C'est un fait : avec l'amélioration de la formation agricole, la suspicion des mauvaises pratiques d'élevage développées sur les estives, autrefois ignorées (béliers coureurs et risque de reproduction non souhaitée et/ou d'origine génétique douteuse, la main-d'œuvre familiale n'étant plus présente pour couvrir des carrés d'étoffe protecteurs, risque de transmission des maladies lorsque les troupeaux d'origines diverses cohabitent) a consolidé aussi les pratiques individualistes sur le domaine pastoral. Certains ont même radicalement renoncé à recourir à cette opportunité.

La pression sur le foncier des fonds de vallée est donc particulièrement active et handicape les possibilités d'agrandissement des unités agricoles ou même contrarie les nouvelles installations. Le seul front de reconquête possible reste les zones intermédiaires de proximité, malgré le lourd handicap de la pente limitant le travail mécanisé, et souvent leur forte nébulosité saisonnière dans les secteurs d'ubac.

Le maintien du foncier agricole de ces petites vallées est alors primordial pour la conservation d'une activité agricole indispensable. Cela passe par des actions de remembrement quand il

n'a pas encore eu lieu et surtout par une maîtrise foncière de sorte à canaliser la pression et l'expansion du foncier à bâtir.

Un foncier agricole opérationnel, surtout en matière d'élevage, ne peut pas cohabiter avec un habitat citadin diffus, cause d'entrave et de conflits avec le voisinage. De plus, l'exiguïté des terres utiles est telle que ce sont les mêmes parcelles qui sont les plus convoitées par ces deux orientations concurrentes.

La mise en place légale des documents d'urbanisme doit donc être achevée au plus vite, de sorte à assurer la destinée des terres agricoles dans le temps.

La filière de valorisation des produits de montagne

Pour les productions animales, les produits montagne peuvent bénéficier *a priori* d'une image porteuse liée aux qualités sociétales (conditions de production, valeur paysagère) – outre leurs valeurs organoleptiques intrinsèques. Des produits finis de troisième transformation (fromages, salaisonnerie) où le savoir-faire artisanal local est conjugué à une matière première du cru peuvent profiter de la plus value liée à l'appellation générique montagne ou mieux, entrer dans une démarche de type AOC quand typicité et antériorité sont au rendez vous. En revanche les produits du type « viande fraîche » ont plus de mal à se démarquer.

Filière viande

Parmi les produits finis sur place, les viandes jeunes (veaux de boucherie, agneaux de bergerie) ne peuvent prétendre à la spécificité, dès lors que ce sont des produits d'intérieur. Les circuits courts par contre, sinon la vente directe, sont à même d'améliorer leur valorisation.

Pour les animaux engraisés à l'herbe, seules les catégories âgées peuvent espérer aboutir à une finition. Ce sont alors des viandes décalées par rapport au marché courant et qui ne peuvent obtenir de plus-value que si elles arrivent à créer ou pénétrer des marchés de distribution spécifiques.

Contrairement aux produits fromagers, leur reconnaissance en AOC n'est pas une piste très porteuse : ces viandes demandent à être distribuées sur de vastes secteurs géographiques ; une aire de production trop confinée handicape la visibilité du produit. De plus, pour les grandes espèces, le traitement élaboré des différentes pièces de carcasse, leur conservabilité réduite rendent

délicat l'amortissement du surcoût de la matière première payé par les professionnels de la distribution – il est difficile de bâtir une campagne de communication sur du haché AOC.

Le cas d'espèce de l'AOC Barèges-Gavarnie montre aussi ses limites avec un élevage qui stagne, de faibles volumes offerts et une conquête qui s'époumone malgré un gros effort de communication. Le carcan du cahier des charges et la petite étendue de sa zone géographique sont très contraignants. En outre, s'agissant d'animaux à la pâture, la spécificité valléenne est peu lisible et peu convaincante tant sont communs les flores et les effets de l'altitude sur l'ensemble des Pyrénées. Si l'endémicité végétale est forte, elle est propre au massif plutôt que spécifique à chacune des vallées prises séparément.

En revanche, une identification géographique de plus large envergure telle qu'une IGP de massif, intégrant si nécessaire une sélectivité qualitative supplémentaire par un label rouge, permettrait de consolider une filière et présenter des volumes de production suffisants, constitués d'une viande typée, car âgée et produite à l'herbe. Les types génétiques seraient aussi moins contraints par l'obligation faite en AOC de ne travailler, souvent, qu'avec les races locales (tendance actuelle), guère productives dans cette spécialité.

La finition de broutards après une saison d'estive, comme le réalise avec succès l'association Pays de l'Ours-Adet sous l'appellation « broutard du pays de l'Ours », option rajeunie par rapport au « Barèges-Gavarnie », mériterait une assise territoriale plus ample.

La démarche IGP est certainement à privilégier : elle allie qualité garantie et référence montagnarde porteuse, servie par un élevage empreint de naturalité.

Une option rajeunie, intermédiaire, tel le veau rosé « repoussé » d'extérieur, pourrait également rencontrer un certain succès à condition d'être bien référencée et pour cela, fournir des volumes d'abattage suffisants, c'est-à-dire avec une dynamique de filière massif Pyrénéen plutôt que de vallées séparatistes.

Les productions de « maigres » de type broutards, peuvent difficilement se démarquer de la concurrence des autres régions si ce n'est par leur faible coût de production, au titre de sous-produits de l'entretien des espaces d'altitude par le biais d'une rémunération d'« ICHN pâturées ». D'ailleurs, la majorité de ces animaux est destinée à l'export pour un engraissement et une

naturalisation locaux (Italie, Espagne) de sorte que, si la zone géographique est encore parlante pour une clientèle nationale, elle s'efface totalement hors de nos frontières.

La filière fromagère

Même à l'intérieur de la reconnaissance AOC, les fromages produits à l'estive à partir de brebis laitières en milieu et fin de lactation alimentées à l'herbe possèdent une plus grande notoriété et une réputation de qualité supérieure. Leur confection, au moins pour les premiers stades, implique cependant des conditions de travail rudes : traite manuelle, aménagements sommaires, matériels de transformation peu ergonomiques, et des compétences supplémentaires de berger-fromager. Les normes sanitaires imposées par les règlements européens ont été une source de tracasseries et de forte remise en question. Cependant, elles ont initié de nouveaux investissements et en quelque sorte relancé l'activité en y imprimant davantage de professionnalisme.

Localement, les produits fermiers trouvent sans difficulté des marchés de proximité d'autant que le tourisme accroît considérablement la demande. Sur la zone, la concurrence entre marques commerciales et AOC est rude.

À distance, la notoriété des AOC devient un plus et reprend le dessus, forte des moyens publicitaires qu'une filière structurée peut mettre en place et compte tenu de l'identification que peuvent référencer les consommateurs éloignés. La capacité à fournir des volumes importants permet la pénétration de ces fromages dans les circuits de la grande distribution, aujourd'hui pourvoyeurs principaux de l'approvisionnement des consommateurs et donc vecteurs de leur découverte et de leur adoption par un public élargi.

Ici, cette activité est fortement demandeuse d'espaces de transhumance car le produit économique dégagé par l'activité propre reste prépondérant par rapport à la rente des aides.

Dans ces conditions, la densité animale reste très forte, ce qui oblige à libérer les prairies de fauche valléennes pour constituer des réserves hivernales de qualité et donc incite à exporter le bétail sur les hauteurs. En effet, les campagnes laitières ouvrent en début d'hiver et les animaux, au maximum de leur lactation, nécessitent une alimentation abondante et de qualité.

Le risque dans ces situations est plutôt une pression de pâturage excessive sur les estives par abondance de bétail et, parfois, l'émergence de conflits entre différentes catégories de proprié-
taires

res d'animaux, comme c'est le cas pour l'estivage des chevaux.

L'organisation rationnelle de l'exploitation de la montagne est donc ici aussi nécessaire, mais à l'inverse, pour éviter le surpâturage, d'où le rôle des bergers et aussi de la gouvernance collective de ces espaces pour régenter les densités animales.

La filière des fibres animales

Autrefois richesse du massif, la production lainière est devenue un sous-produit difficile à valoriser, pourtant la tonte reste une contrainte obligée. Compte tenu des propriétés technologiques intéressantes de cette fibre, l'ouverture de son usage vers d'autres secteurs de valorisation tel que l'isolation des bâtiments est à encourager.

En circuits courts, la valeur ajoutée à la transformation de fibres de luxe tel que le mohair peut permettre une diversification. L'élevage de ces chèvres est un facteur de maîtrise des zones intermédiaires en ralentissant leur embroussaillage. Les chèvres Angora sont moins agressives que leurs consœurs laitières à l'égard de l'écorce des arbres de grande venue. Elles font par contre leur profit des ronces et petits ligneux et ce rôle d'entretien serait intéressant pour prévenir les incendies dans les zones à risque sur les bordures orientales.

La diversification

La présence des chevaux en montagne fait parfois polémique. Pourtant cette espèce, de par son comportement alimentaire et le piétinement qu'elle exerce, est un agent efficace pour mieux maîtriser l'envahissement des petits ligneux sur les estives. Sous réserve d'une présence proportionnée aux autres espèces, à raison d'1 UGB équine pour 10 UGB ruminantes par exemple, son rôle est très équilibrant vis-à-vis de la flore et permet le maintien de pelouses de qualité.

L'aide supplémentaire apportée pour encourager le maintien des races à très faibles effectifs, cas des chevaux de races lourdes, constitue aussi une opportunité pour l'élevage de montagne. Enfin, la qualité touristique des estives souffrirait beaucoup de l'absence de cette présence équine qui émeut plus d'un marcheur d'altitude. Les chevaux constituent un référentiel valorisant de la qualité paysagère de ces espaces.

La pratique cynégétique

Chasseurs et écologistes se rejoignent en prétendant souvent que l'absence d'une utilisation

pastorale des zones d'altitude n'est pas forcément un mal. La Nature reconquérait ses droits, ces zones pourraient alors devenir des réserves d'espèces sauvages et la désertion pastorale favoriserait l'abondance du gibier. Ce discours est aussi contradictoire, car une certaine justification écologique de la chasse s'appuie sur le besoin de régulation des sangliers ou cervidés « envahissants » : elle contribuerait à limiter les dégâts sur les espaces utiles aux pratiques agricoles. La prolifération des « cochongliers » (croisements entre porcs domestiques et sangliers) dans les Pyrénées contrarie l'usage des estives par les troupeaux. Beaucoup d'éleveurs sont amenés à redescendre tôt en saison leurs animaux car les estives labourées par le fouissage des suidés ne peuvent plus les nourrir.

Par ailleurs, leur faible représentativité par rapport au reste de la société civile adepte des activités de plein air praticables en toute sécurité, induit une cohabitation souvent difficile et le soupçon de l'exclusion des uns au profit de quelques privilégiés, d'une confiscation de l'espace rural par une minorité.

Pourtant, l'activité cynégétique constitue aussi une ressource économique au travers des adjudications de chasses privées ou domaniales. Pour certains, cette destinée des terres d'altitude peut constituer une vocation à part entière, comme c'est le cas dans les contrées peu habitées où la chasse est devenue une industrie touristique.

Des équilibres sont donc à trouver car l'éviction des exploitants agricoles de ces espaces serait une étape supplémentaire vers la désertification de ces derniers remparts de la ruralité, vers la disparition de la maîtrise de paysages jardinés hérités du travail des hommes depuis la préhistoire, une perte patrimoniale exorbitante. Notre territoire national n'étant pas surdimensionné par rapport à la population, il serait certainement dommageable de perdre ces surfaces utiles et ouvertes. Dans les Pyrénées les estives couvrent 550 000 ha et représentent 27% du foncier total (47% en excluant les zones de piémont intégrées). Cet ensemble constitue un espace de respiration essentiel pour soutenir les activités d'élevage siégeant dans les vallées handicapées par leur exiguïté foncière. Or, aujourd'hui, à peine 35% des exploitations agricoles mettent à profit cette opportunité, ce qui traduit une forme de désintérêt. Le risque de déprise est certain si des éleveurs forains ne sont pas attirés pour compenser la rareté des troupeaux et préserver ainsi le potentiel fourrager de ces prairies d'altitude.

Le statut de sanctuaire naturel paraît lui aussi utopique et étrié dans notre pays forte-

ment anthropisé. La mixité des activités : pastoralisme, chasse, tourisme vert et blanc, semble être un garant de la biodiversité bien meilleur et surtout plus pérenne.

La cohabitation avec les espèces sauvages

Le rapport avec les espèces menacées qui font partie du fond de la biodiversité comme l'emblématique ours dans les Pyrénées est un autre débat, mais il ne peut être complètement ignoré dans le cadre de la reconquête pastorale.

Si la présence de l'ours obligeait, justement, à remettre des bergers dans la montagne, alors les estives seraient de meilleure qualité fourragère, ne serait-ce que si les animaux étaient guidés dans leur quête alimentaire.

Quelle image de marque, aussi, pour ce massif (et les retombées ne sont pas minimes pour des produits d'élevage proches de la Nature). Beaucoup d'acteurs économiques associés au tourisme savent en tirer parti.

Chaque manifestation de ce plantigrade fait la « une » des gazettes locales et est amplement relayée par les médias nationaux. À cette occasion le pastoralisme pyrénéen est abordé sous différents angles. La difficulté des éleveurs montagnards suscite une forme d'empathie et de solidarité nationale. Coût de ce marketing hors pair ? Moins de 300 moutons par an, d'ailleurs défrayés par les indemnités prévues par le plan Ours. Quand l'ours aura disparu, qui parlera encore du pastoralisme pyrénéen ? Les aides apportées pour contribuer au paiement des bergers, à l'acquisition de chiens de garde et à leur entretien, à l'investissement en clôtures, héliportages, de quelles ressources proviendront-elles ?

En 2008, la prédation officielle de l'ours est chiffrée à 162 ovins, 1 veau et 40 ruches, méfaits commis pour l'essentiel sur les estives non gardées (comme 70% environ du total de cet espace d'altitude). Pour l'élevage ovin, le plus touché, cette perte économique représente l'équivalent d'une charge salariale temporaire de trois bergers, la durée d'une transhumance. Dans le même temps, les pertes dues à des accidents ou des pathologies, fulgurations, intoxications alimentaires, ou même à certaines négligences comme les myiases (plaies béantes provoquées par des larves de mouches dans les tissus vivants), est de l'ordre de 15 000 à 30 000 bêtes. Il faut y ajouter les conséquences de la fièvre catarrhale ovine, létale pour 15% à 20% des effectifs atteints.

Il est donc clair que cette espèce sauvage emblématique, jamais domestiquée et donc pro-



bablement inutile pour certains, tantôt vénérée, tantôt diabolisée, souvent persécutée, concentre sur elle les anathèmes du parfait bouc émissaire pour situation de crise.

Comment justifier, alors, les programmes de conservation et les primes de maintien des races domestiques à faibles effectifs, assez nombreuses dans le massif Pyrénéen ? De même, comment comprendre qu'une vingtaine d'ours dans les Pyrénées posent tant de problèmes alors que plus d'une centaine de la même espèce sont concentrés sur des territoires encore plus réduits dans les monts Cantabriques espagnols ?

Le cas du Loup dans les Alpes est sûrement plus préoccupant : c'est une espèce carnivore et douée d'un instinct de chasse développé, à la différence de l'Ours, cueilleur et plus opportuniste dans la satisfaction de son besoin protéique. Les aptitudes de reproduction et de colonisation du territoire des loups sont aussi nettement plus élevées et nécessitent une surveillance et une régulation étroites des populations.

La profession de berger est donc intimement liée à la présence de cette faune sauvage, et

plus nécessaire que jamais, donc consolidée dans l'objectif d'une reconquête pastorale soumise à des règles d'élevage plus orthodoxes. Or, le métier de berger est différent de celui d'éleveur, même si la confusion est souvent entretenue.

Bien sûr, ce sont les éleveurs de moutons qui sont en confrontation directe avec cette prédation : ils sont aussi les utilisateurs majoritaires des estives (3200 élevages ovins sur les 5300 qui pratiquaient la transhumance en 2004). Au travers de ce conflit d'usage et surtout du manque de rentabilité de cette spéculation, la filière ovine montagnarde est remise en question. Pourtant, le mouton est une des espèces des plus performantes dans le rôle d'entretien des pelouses d'altitude.

Fragilité du pastoralisme

La fragilité récurrente de la filière ovine viande n'est pas spécifique au massif Pyrénéen, elle est généralisée et traduit l'inadéquation de cette production au marché actuel. Dans les faits, la spéculation ovine viande est devenue un sous-produit des aides, notamment en situation de montagne. Cette évidence résulte de causes multifformes qui gangrènent cet élevage pour-

tant méritant : perte de valorisation des produits annexes du cinquième quartier, de la laine, de la fumure, production exigeante en main-d'œuvre, marginalisation par rapport aux autres activités agricoles mieux représentées par leurs responsables syndicaux, mono spécialisation décalée vers une denrée de luxe : l'agneau. La viande, chère, reste peu consommée, en particulier par les jeunes générations (3,9 kg d'équivalent carcasse pour les ovins et caprins en 2007 en moyenne par consommateur). Le coût de la charge de transformation dans des outils d'abattage insuffisamment restructurés, des circuits commerciaux peu organisés, le manque d'innovation dans la distribution tant au niveau de la découpe que dans l'offre de plats adaptés aux consommateurs modernes la pénalisent par rapport aux espèces concurrentes. Paradoxalement, ce n'est que grâce à l'importation de carcasses à bas cours (55% du volume) que le prix moyen à la consommation peut être limité par rapport à la réalité des cours nationaux et freiner en quelque sorte cette décroissance régulière de la consommation enregistrée depuis les années 1990 (5,6 kg E.C. ovino-caprin en moyenne individuelle en 1990). L'offre mériterait d'être élargie en complétant le segment des produits de qualité par une marchandise plus courante et abordable, issue d'élevages plus économes (en intrants et en structures).

Conclusion

Même si les statistiques peuvent laisser apparaître une légère embellie dans l'accroissement du domaine pastoral entre la première enquête pastorale (1972) et 2000 d'environ 10% et une majoration des effectifs d'animaux (environ 80% pour les bovins et 30% pour les ovins) sur l'ensemble du massif, ceux-ci sont en trompe l'œil. C'est dans la zone fromagère de l'ouest que la recrudescence s'accomplit. Dans le reste du massif la tendance est à l'inverse et s'accroît avec les nombreux départs à la retraite de l'ancienne génération (diminution de 28% du nombre d'exploitations pastorales entre 1988 et 2004). Par ailleurs, sur ces mêmes zones, une nette tendance à la sédentarisation des troupeaux dans les fonds de vallées montagnardes ou leurs abords immédiats s'accroît à mesure que l'encouragement ne sont pas pris rapidement. Les ovins seront abandonnés au profit des bovins dans les zones de plus basses altitudes avec un effet de sédentarisation encore plus marqué.

Il est donc nécessaire de repenser les formes de rémunération de l'activité d'élevage en zone de montagne. Les races locales, zootechniquement sous-performantes, sont souvent encore

exploitées car bien adaptées et héritières de transmissions générationnelles. Dans ces conditions, jouer la carte technique de la simple productivité animale n'est pas suffisant pour maintenir la filière viande. Il semble illusoire de s'engager dans des types de production qui sont en concurrence avec les élevages de plaine, eux-mêmes déjà fragilisés, comme les agneaux de bergerie. En revanche, la qualité relevant de produits engraisés à l'herbe (ou mieux, d'estive), en accord avec la vocation et l'image de naturalité du milieu montagnard, doit être la règle à condition de s'installer dans une dynamique d'IGP (Indication géographique protégée) de massif, en sortant de l'individualisme valléen, trop confiné et moins bien référencé en termes de visibilité.

La production de broutards maigres, en élevage bovin, reste défendable, car la demande reste forte pour ce produit et les charges opérationnelles demeurent faibles avec ce type d'animaux.

Il reste tout aussi nécessaire de compléter le revenu de ces éleveurs par une rémunération du travail d'entretien du territoire. Non seulement, celui-ci est profitable à l'économie touristique, mais il est d'utilité publique en procurant une meilleure prévention contre les incendies. Le versant sud espagnol, certes plus exposé aux sécheresses et à ce risque majeur, prend conscience de la nécessité de réinventer le pastoralisme après une longue phase de déshérence, excepté à l'ouest de la chaîne, et se préoccupe de relancer l'élevage de transhumance à cette fin.

Cet enjeu est d'autant plus important que la diversité des aides apportées par la Convention de massif et purement affectées au pastoralisme ressort du maquis exceptionnellement touffu des diverses conventions d'application (biodiversité, agro-pastoralisme et forêt, tourisme, respectivement) dont les retombées s'entrecroisent (par exemple l'aide au pastoralisme dans le plan ours en provenance du MEDAD) et dont les contributeurs sont multiples : l'État (MAP, FNADT, MEDAD), l'Europe (FEADER, FEDER), les collectivités (conseils régionaux, conseils généraux).

En 2007, selon que l'on retienne l'ensemble de la filière sylvo-agro-pastorale ou la moyenne annuelle de la convention appliquée à l'agro-pastoralisme (FEDER inclus), les montants apparaissent respectivement à hauteur de 3,3 millions d'euros (dont 57% pour l'État, 12% pour l'Europe, 31% pour les collectivités) et 3,8 millions d'euros. L'effort de soutien consenti à l'activité pastorale, en considérant l'estimation faite des troupeaux estivants dans les Pyrénées à 247 000 E.B., est de d'ordre de 14 €/E.B. ou rap-

porté à l'ha d'estive, de 6 €/ha. Il reste, au final, peu incitatif d'autant que ce soutien est dilué en direction des différentes catégories d'allocataires (gestionnaires d'espaces pastoraux, maîtres d'œuvre de portages, exploitants agricoles ou leurs associations, organismes de formation, de recherche). La perception visible et directe qu'en a l'éleveur est alors très réduite.

Dans ces conditions, les élevages sont assez peu encouragés, sauf nécessité vitale, à pratiquer la transhumance. L'instauration d'une prime à l'UGB pâturante en estive dans le premier ou éventuellement dans le second pilier de la politique agricole commune, mais au titre d'aide directe afin de pallier le désinvestissement en cheptel ovin qui suivrait l'abandon des primes à la brebis couplées à la production, serait à l'évidence une meilleure incitation pour relancer cette tradition utile au maintien d'un milieu multifonctionnel.

Il serait temps de passer d'une reconnaissance verbale amplement diffusée à la valorisation reconnue du travail d'entretien des espaces d'altitude. Avec une approche cernant l'amortissement du bétail ovin sur les quatre mois d'estivage, l'effort consenti pour le travail d'éco-entretien pourrait atteindre 8€ par tête, soit 54€ par équivalent bovin.

Le débat exacerbé sur la place de l'Ours dans les Pyrénées et de son impossible cohabitation avec l'élevage ovin pour certains, tient surtout à la remise en question de la conduite d'élevage en estive (ce qui est encore amplifié par le ressenti d'un manque de considération accordé à cette filière en crise), plutôt qu'à l'importance économique réelle des dégâts enregistrés. Les éleveurs ovins pyrénéens se voient comme les parias du monde économique moderne et réagissent mal à la compassion que des citoyens portent à l'Ours ■

Références bibliographiques

- BARRET C., TRONC B., MARSEILLE J.C., POUZOULET P.P., COUSIN A.M., RIBIÈRE G., 2007. Les équipements pastoraux dans le massif Pyrénéen. Rapport n°004885-01. http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport_Equipements_pastoraux_Pyrenees.pdf
- BINET E., ESCAFRE A., 2008. *Évaluation à mi-parcours du plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées françaises, 2006-2008*. Évaluation *ab initio* du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne 2006-2013. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000405/index.shtml>
- BOZZOLO G., 2006. La tute de l'Ours : chaudron pro-ours anti ours. *La lettre du CIAPP, Spéciale Ours*, octobre 2006, 5 p.
- DENDALETCHÉ C., 2003. *Les Pyrénées. La vie sauvage en montagne et celle des hommes*. Delachaux et Niestlé, Paris, 335 pages.
- COUSIN A.M., RIBIÈRE G., 2007. *Les équipements pastoraux dans le massif Pyrénéen*. Rapport n°004885-01. http://www.ecologie.gouv.fr/publications/IMG/pdf/Rapport_Equipements_pastoraux_Pyrenees.pdf
- CONVENTION INTERRÉGIONALE DE MASSIF DES PYRÉNÉES, 2007-2013. <http://www.datar-pyrenees.gouv.fr>
- IPHB, 2006. Le pastoralisme en Haut-Béarn : Ossau-Aspe-Baretous, Pastoralisme. La montagne vivante. *Pyrénées magazine*, 107, Milan Presse, Toulouse.
- FIEP GROUPE OURS PYRÉNÉES, 2008. *Pour un pastoralisme pyrénéen durable*. Plaquette éditée par Pays de l'Ours-Adet, 16 p.
- DRAF MIDI-PYRÉNÉES, 2008. *Bilan des actions conduites au titre du PSEM au 20 juin 2008*, <http://www.ddaf31.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan.pdf>
- FAVRE Y., 1979. Comportement des bovins et des ovins en alpage. In : *Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens*. INRA, X^{es} Journées du Grenier de Theix, 177-206.
- HEYCHENNE C., 2006. *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*. « Itinéraires géographiques », l'Harmattan, Paris, 314 p.
- IE-DAR, 2008. *Les systèmes ovins-viande en France, campagne 2006*, 24 p., <http://www.inst-elevage.asso.fr>, 24 p.
- IE-GEB, 2008. *Les filières ovines dans l'Union européenne : des moutons bien mal gardés*, 49 p. <http://www.inst-elevage.asso.fr>
- FLAMANT J.C., THIERRY S., 2003. *Nouvelles Pyrénées. Paysans, paysages, produits*. « Découverte du Patrimoine », Glénat, Grenoble, 175 p.
- GIBON A., 1994. Qualité du milieu, qualité des produits. Une nouvelle chance pour l'élevage dans les milieux difficiles ? *Études et recherches SAD*, 28, 219-239.
- GUET J., 1979. Le domaine montagnard français. In : *Utilisation par les ruminants des pâturages d'altitude et parcours méditerranéens*. INRA, X^{es} Journées du Grenier de Theix, 21-43.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2006. *Plan de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées 2006-2008*, http://www.paysdelours.com/Dossiers/Plan_restoration_ours_2006.pdf